

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 10 novembre 1965.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

autorisant l'approbation de l'Accord de siège, signé à Paris le 11 janvier 1965, entre le Gouvernement de la République française et le Bureau international des expositions,

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 10 novembre 1965.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi autorisant l'approbation de l'Accord de siège, signé à Paris le 11 janvier 1965, entre le Gouvernement de la République française et le Bureau international des expositions, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 9 novembre 1965.

Le Premier Ministre,

Signé : GEORGES POMPIDOU.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1580, 1653 et in-8° 425

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord de siège entre le Gouvernement de la République française et le Bureau international des expositions, signé à Paris le 11 janvier 1965, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 novembre 1965.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.

(1) Voir les documents annexés au n° 1580 (Assemblée Nationale, 2^e législature).